

F14

COOPÉRER AVEC LES PARENTS D'ÉLÈVES

Compétences communes à tous les professeurs et personnels d'éducation

Arrêté du 1er juillet 2013

BO n°30 du 25-07-2013

1

Œuvrer à la construction d'une relation de confiance avec les parents

RÉFÉRENTIEL DES COMPÉTENCES
PROFESSIONNELLES DES
MÉTIERS DU PROFESSORAT ET
DE L'ÉDUCATION

2

Analyser avec les parents les progrès et le parcours de leur enfant en vue d'identifier ses capacités, de repérer ses difficultés et coopérer avec eux pour aider celui-ci dans l'élaboration et la conduite de son projet personnel, voire de son projet professionnel

3

Entretenir un dialogue constructif avec les représentants des parents d'élèves

PROPOSITION DE FICHE DE DIALOGUE AVEC LA FAMILLE

Élève :

Classe :

Date de la rencontre :

Enseignant :

Personnes présentes :

Objectifs de la rencontre :

Points d'appui de l'élève :

Points de difficultés de l'élève :

Point de vue parental :

Relevé de conclusions de la rencontre :

Échéances et projets fixés :